



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 28 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 28 mars à 14 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Frank DERUEM, Maire,

PRESENTS :

Monsieur DERUEM ; Madame ROBAS ; Monsieur DOURLLEN ; Madame COURBON ; Monsieur CARBONARO ; Madame PELTIER ; Madame WIOLAND-MARCHI ; Monsieur GUETROT ; Madame FLAMME ; Monsieur LUC ; Madame BARUMBWA ; Monsieur ARDENOIS ; Madame DESIR ; Monsieur FOUSSARD ; Madame TRAORE ; Madame DEaubonne ; Monsieur OLIVIER ; Madame FLAMME ; Monsieur CHUETTE ; Madame DOURLENS ; Monsieur PARMENIER ; Monsieur VERCOUSTRE ; Madame AMIRAT ; Monsieur LTEIF ; Madame BIONAZ ; Madame BRETON ; Madame CORFMAT ;

POUVOIRS :

Monsieur MEUCCI ; pouvoir à Monsieur DERUEM,
Monsieur BOITEZ ; pouvoir à Madame CARBON,

Objet : Election des membres du Centre Communal d'Action Sociale représentants du Conseil Municipal

Considérant que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales les membres élus des Centres Communaux d'Action sociale sont désignés par le Conseil Municipal à la proportionnelle,

Considérant les articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant la précédente délibération n°22_26 par laquelle le Conseil Municipal a fixé à quatre le nombre d'administrateurs élus du Centre Communal d'Action Sociale,

Conformément à l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Messieurs LUC et ARDENOIS en tant qu'assesseurs

Après appel à candidature, deux listes de candidats sont déclarées. Elles sont composées de :

- Liste de la majorité Municipale :
 - Madame Alice PELTIER,
 - Madame Patricia TRAORE,
 - Madame Isabelle DESIR,
 - Madame Nadine FLAMME
- Liste de la minorité
 - Madame Louisa AMIRAT
 - Monsieur Salim LTEIF



- Madame Stéphy BIONAZ
- Monsieur Benoît VERCOUSTRE

Après avoir rappelé les consignes de vote, chaque conseiller, à l'appel de son nom, dépose son enveloppe dans l'urne. A l'issue du vote sous le contrôle des assesseurs, Monsieur Frank DERUEM Maire, procède à la lecture des résultats. A l'issue du 1^{er} tour, la liste menée par Julien DOURLIN a obtenu 23 voix.

Le Conseil,

Le Conseil,

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : Il est procédé à la désignation par vote à bulletins secrets, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

| | |
|--------------------------------|---|
| LISTES DES CANDIDATS : | - Liste 1 : Majorité - Liste 2 : Minorité |
| NOMBRE DE VOTANTS | 29 |
| NOMBRE DE BULLETINS | 29 |
| BULLETINS BLANCS | 1 |
| BULLETINS NULS | 1 |
| SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES | 27 |
| Nombre de suffrages : | - Liste 1 : Majorité 23 voix - Liste 2 : Minorité 4 voix |
| REPARTITION DES SIEGES | - Liste 1 : 3 sièges - Liste 2 : 1 siège |

Sont donc élues pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS :

Liste de la majorité municipale « MOUY, CAP VERS DEMAIN ! » :

- Madame Alice PELTIER, 4^{ème} adjointe au Maire,
- Madame Patricia TRAORE, conseillère municipale,
- Madame Isabelle DESIR, conseillère municipale,
- Madame Louisa AMIRAT, conseillère municipale de l'opposition

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale



de la Ville de Saint-Just-en-Chaussée, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

| | |
|---|--------------|
| N° : | 23/2026 |
| Date de convocation : | 24 mars 2026 |
| Nombre de membres en exercice : | 29 |
| Nbre de membres présents ou représentés : | 29 |
| Nbre de membres absents : | 0 |
| Pour : | 29 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Adoptée à la majorité des suffrages exprimés | |

Le secrétaire de séance,

Steve OLIVIER

